



Grand Port Maritime de Rouen
34, Boulevard de Boisguilbert, BP 4075, 76022 ROUEN Cedex 3
Siret 77570125300038

Avis d'appel à candidatures

Mise à disposition de terrains dans le cadre d'une Convention d'Occupation Temporaire du domaine public du GRAND PORT MARITIME DE ROUEN Désignation d'un Opérateur pour le Développement d'une ferme photovoltaïque Commune de SAHURS

Avis N° : 10.A003

Date de Publication : le 06 Octobre 2010

Date limite de remise des dossiers : le 15.11.2010 avant 16 H

I – ENTITE :

Le Grand Port Maritime de Rouen (désigné ci-après « G.P.M. DE ROUEN ») Etablissement Public de l'Etat créé par décret n° 2008-1146 du 6 novembre 2008 sous le régime de la loi du 4 juillet 2008 portant réforme des ports maritimes.

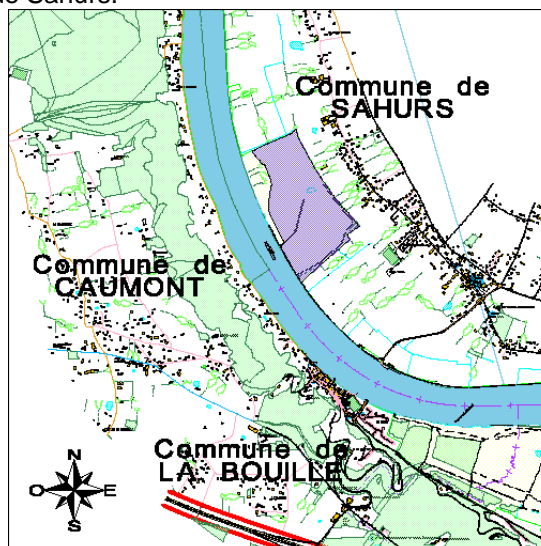
II – OBJET :

Le présent appel à candidatures a pour objet la mise à disposition de terrains situés dans la circonscription du G.P.M. DE ROUEN, sur le territoire de la commune de Sahurs.

Cet appel vise à rechercher des Opérateurs qui soient intéressés par le développement sur ce site d'une ferme photovoltaïque.

III – PRESENTATION DU SITE :

Le Terrain faisant l'objet du présent appel à candidatures dépendant du domaine public du G.P.M. de Rouen, est situé sur le territoire de la commune de Sahurs.



IV – DESCRIPTION DU SITE

Ce site se trouve sur le secteur Ouest de Rouen à proximité de la voie d'eau.

Il s'agit d'une ancienne chambre de dépôt des sédiments de dragage de la Seine – fin d'exploitation en 2003.

V – MISE A DISPOSITION DES TERRAINS

Sur le plan contractuel, la mise à disposition des terrains représentant environ 33 hectares fera l'objet d'une convention d'occupation temporaire constitutive de droit réel en conformité avec le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et le Code des Ports Maritimes.

La durée de la convention d'occupation temporaire sera de l'ordre de 25 ans.

La mise à disposition sera consentie moyennant une redevance domaniale d'un montant forfaitaire de 5 000 € HT/an/ha.

VI – MODALITES DE RACCORDEMENT AU RESEAU ELECTRIQUE

Une demande de pré-étude simple sera transmise à ERDF par le G.P.M. de Rouen afin d'obtenir l'analyse de la faisabilité du raccordement électrique.

Les frais d'études supplémentaires et de raccordement seront à la charge de l'Opérateur.

VII – SUJETIONS PARTICULIERES :

L'Opérateur devra prendre en compte dans la conception de son projet l'existence, sur et autour du site de :

- ZNIEFF type II nouvelle génération
- Proximité Natura 2000
- Site inscrit
- Classement au titre des sites de la boucle de Roumare (en cours)
- Zones humides potentielles

A ce titre, le candidat devra accorder une attention toute particulière à la qualité environnementale du projet et mettra tout en œuvre pour limiter l'impact visuel de l'activité projetée afin de tenir compte de la sensibilité du site.

VIII – PROCEDURE

La présente procédure d'appel à candidatures mise en œuvre par le G.P.M. DE ROUEN pour le choix du titulaire d'une convention d'occupation temporaire visée ci-dessus, est une procédure ouverte qui n'est soumise ni au Code des marchés publics, ni à l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005, ni aux dispositions de la loi n° 93 -122 du 29 janvier 1993 modifiée.

VIII.1. Composition du dossier à fournir :

Les sociétés souhaitant participer à la consultation doivent déposer, dans le délai prévu au point VII.3. ci-après, un dossier composé des documents suivants :

- une lettre de candidature, par laquelle le candidat précise notamment son identité, ses coordonnées,
- une présentation générale du candidat,
- un extrait K bis ou tout document équivalent, datant de moins de trois mois, établissant les pouvoirs de la personne habilitée à représenter le candidat ou, le cas échéant, le groupement de candidats,
- une note descriptive du projet permettant d'apprécier chacun des critères de sélection,
- dossiers de référence,
- **la convention d'occupation temporaire complétée des renseignements exigés et signée par le candidat. Ce document servant d'engagement contractuel du candidat.**

Les dossiers feront l'objet d'un examen de recevabilité. Les dossiers ne comportant pas l'intégralité des documents et informations mentionnées ci-dessus ou ne respectant pas les conditions formelles de présentation du dossier imposées par le présent avis seront déclarés irrecevables et ne seront pas examinés.

../...

VIII.2. Critères d'attribution :

Les dossiers seront sélectionnés au regard des critères et cotations (sur une base de **100**) suivants :

- garantie professionnelle et financière des entreprises candidates – **30** - ;
- dimension économique du projet : montant des investissements prévus en équipements matériels, – **40** - ;
- dimension environnementale et paysagère. Des solutions innovantes pour la gestion du site seront appréciées – **30** -

Ces différents critères permettront de sélectionner les meilleures candidatures.

Les meilleures offres seront présentées à l'approbation du Directoire du GPMR en décembre 2010.

Les sociétés ayant présenté une offre seront informées des résultats de la consultation dans le mois suivant la décision du Directoire du GPMR.

Le GPMR. se réserve la faculté de ne pas donner suite à cet avis d'appel public à candidatures pour tout ou partie. Dans ce cas, le GPMR. informera les candidats d'une telle décision qui ne donnera lieu à aucune indemnité.

VIII.3. Modalités de remise des candidatures :

Les candidatures sont entièrement rédigées en langue française.

Les plis des candidats doivent parvenir au GPMR, à l'adresse désignée ci-après au plus tard le 15/11/2010 avant 16 heures.

Les plis parvenus au-delà de cette date et cette heure limites sont irrecevables et seront renvoyés à leur expéditeur, sans avoir été préalablement ouverts.

Les plis cachetés doivent être transmis au G.P.M. DE ROUEN, par lettre recommandée avec avis de réception, avec l'indication sur l'enveloppe extérieure du nom et de l'adresse du candidat et de la mention « **Dossier de candidature relatif à la mise à disposition par le G.P.M. DE ROUEN de terrains à Sahurs – Développement d'une ferme photovoltaïque – Ne pas ouvrir** » à l'adresse suivante :

**Grand Port Maritime de Rouen
Direction du Domaine et de l'Action Territoriale
34, boulevard de Boisguilbert
76022 ROUEN CEDEX 3**

Seront notamment disponibles sur demande des candidats :

- Plan du site
- Convention domaniale type

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de : vdu@rouen.port.fr - Tél : 02.35.52.96.94